

EN PRATIQUE

**VOUS ÊTES
AFFILIÉS À LA CAF**

**VOUS N'ÊTES PAS
AFFILIÉS À LA CAF**

**EN CAS DE
CHANGEMENT DE
VOTRE SITUATION**

Vous devez
**présenter un
justificatif de la
CAF** au service
Éducation de
l'agglomération
pour appliquer votre
tarif personnalisé à
partir de septembre
2023.

**Rapprochez-
vous du service
Éducation de
l'agglomération**
pour calculer votre
quotient familial
CAF, sur la base de
vos justificatifs de
ressources et de
votre composition
familiale.

**Faites-en part au
service Éducation**
qui vous indiquera
les conditions de
modification en
cours d'année.

POUR CONNAÎTRE VOTRE NOUVEAU TARIF

ACCÉDEZ DÈS À PRÉSENT AU SIMULATEUR



VIA CE QR CODE

OU SUR LE SITE
WWW.GAILLAC-GRAULHET.FR

RUBRIQUE ▶ Habiter ▶
Enfance et Éducation ▶ École
maternelle et primaire

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Service Éducation de la Communauté d'agglomération Gaillac - Graulhet
accueil@gailiac-graulhet.fr

ou le responsable de l'accueil de loisirs de votre secteur

Ne pas jeter sur la voie publique

Crédit photo : Raynaud Photo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION DES SERVICES SCOLAIRES

PLUS D'INFORMATIONS

La **nouvelle tarification** des services de restauration et d'accueil de loisirs (ALAE et ALSH), gérés en direct par l'agglomération*, est désormais **en place et sera appliquée dès la facturation de Septembre 2023.**

*A noter : les activités assurées par les associations sont facturées sur les grilles tarifaires de ces dernières.

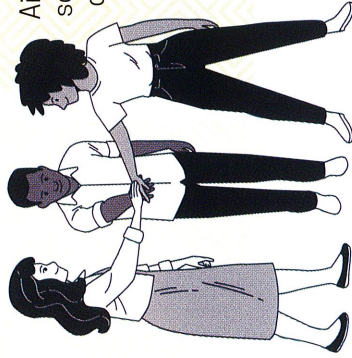


POURQUOI CE CHANGEMENT

PLUS DE TRANSPARENCE

Une étude a relevé une grande disparité dans les tarifs appliqués au sein de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (390 tarifs différents pour les ALAE et ALSH et 33 pour la restauration).

De plus, la loi impose une harmonisation de la tarification.



Ainsi, à situation familiale et sociale identique, les prestations de restauration, d'ALAE ou d'ALSH seront ainsi **facturées au même tarif** et chacun paiera **en fonction de ses moyens**.

DES TARIFS PLUS ADAPTÉS À CHAQUE SITUATION

Les nouveaux tarifs sont calculés en fonction du **Quotient Familial (QF)** de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et sont donc **ajustés aux revenus et aux situations de chaque famille**.

EXEMPLES D'ÉVOLUTION DES TARIFICATIONS SELON LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

	1 adulte - 1 enfant QF CAF < 600	2 adultes - 2 enfants QF CAF 1218	2 adultes - 2 enfants QF CAF 1800
	2022-2023	2022-2023	2022-2023
ALAE* Rabastens	0,55	0,75	0,85
Restauration* Graulhet	1,97	3,55	3,55
Restauration* Lisle-sur-Tarn	3,40	3,40	3,40
	2022-2023	2022-2023	2022-2023
	0,40	0,55	0,70
	1	3,06	5
	1	3,06	5

*ALAE ► sur la base d'un coût à la séance en €

*Restauration ► sur la base du coût d'1 repas en € pour un enfant inscrit à la cantine à l'année

UNE PARTICIPATION JUSTE ET MODÉRÉE

L'agglomération Gaillac-Graulhet souhaite faciliter l'accès à un repas complet et équilibré à moindre coût pour tous les élèves ; et à un accueil de loisirs de qualité. Avec la réforme et malgré une hausse des charges significatives (gaz, électricité, denrées alimentaires, etc...), l'agglomération Gaillac-Graulhet continue à **prendre en charge une part importante** du coût de ces services publics fondamentaux.

Aujourd'hui, le prix de revient d'un repas en cantine varie entre 6,50 et 10,20€. Avec la nouvelle tarification, le repas sera facturé entre 1€ et 5€ selon les familles.

GARDERIE

	QF CAF < 600	QF CA 1218	QF CAF 1800
	2022-2023	2022-2023	2022-2023
Garderie* Labessière-Candeil	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	56	156,80	196
Garderie* Montgaillard	150	200	200
	56	156,80	196

*Garderie ► sur la base d'un forfait moyen en € de 2 séances/jour, 4j/semaine sur 10 mois, hors vacances scolaires

Le service de garderie était également concerné par une disparité importante entre gratuité et service payant selon les communes. Il nécessitait une refonte des tarifs pour un principe d'équité sur l'ensemble de notre territoire à service égal. La participation des familles est également calculée en fonction du quotient familial.

INFO IMPORTANTE RESTAURATION

Tout repas scolaire réservé peut être annulé **72h à l'avance minimum**.

